

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION IMPASSE DES  
GOUTTEAUX DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du lundi 12 septembre 2022, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau  
d'assainissement,

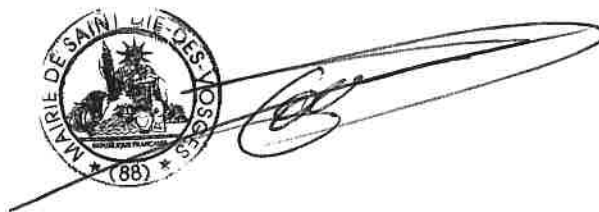
- **la circulation sera interdite impasse des Goutteaux sauf accès riverains.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par  
l'entreprise. Elle sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par  
l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution  
du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 24 août 2022

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT